

Aurillac, le 5 janvier 2023

Dossier n° : AE 22.0524

Demandeur : THEROND Adrien

Date d'enregistrement de la demande : 25/11/2022

Date limite de candidature : 24/02/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24/03/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Les biens ne sont pas disponibles à la location

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	6,22	HERMET Raymond	Section B 426,427,444,569,573,703,926 , Section G 233,234,
SAINT-GEORGES	5,83	JOHANY Maurice	Section ZD 182
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	13,97	Madame LEMAIRE	Section F 14 (partie),53,56,87,102,112,114, 243,244 247,248,291,327,369,487,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	16,01	COMBOURIEU Felix	Section F 85,86,132,151,156,158,177 ,246,269,270,272,273,287, 290,305, 325,337,338,364,365,372,414, 519,
SAINTE-MARIE	2,61	PRADENC M-Louise	Section A 122,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	5,6	PRADENC M-Louise	Section F 52,89,149,227,230,235,236, 237,496,
BREZONS	36	DECONQUAND Annette et Denis	Section A 185 (partie)
BREZONS	30,09	THEROND Corinne	Section A 273,279,280,281,282, 291,292,293,294,318,319,320, 423,438,442,443,
PIERREFORT	7,55	THEROND Corinne	Section B 43,49,50,134,

			144,352,359,381,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	48,58	THEROND Patrick	Section F 31,32,40,41,42,115,117,118, 125,127,128,129,130,146,150, 152, 159,160,161,162,176,207,213, 214,223, 292,293,302,317,403,404,405, 409, 411,412,416,420,429,516,517, 524,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière